Les communes nouvelles

Domaine :
Organisation territoriale et institutionnelle

Référence :
GBT004

Durée :
La formation se déroule sur une journée soit :**7 heures**

Public :
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité

Lieu :
Nous intervenons :

En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

-**A distance en formation synchrone virtuelle** (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

-**En intra** pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

Tarif :

-Tarif DIFE : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

-Tarif hors DIFE : 590 euros NT

-Tarif pour les intras : Nous contacter pour un devis

Adresse :
Siège social : S.A.S. FDEL
49, avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

Contact :
François GILBERT
+33 6 71 61 73 49
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Conditions générales de vente sur le site :
www.formationdeseluslocaux.fr

Notre société est agréée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour dispenser de la formation aux élus locaux.

Objectifs:

Au-delà des compétences juridiques sous tendues par ce dispositif, cette formation permettra aux élus de disposer des clés nécessaires et utiles pour s'inscrire, le cas échéant, dans le mouvement de création d'une commune nouvelle.

Au-delà du contenu théorique, la formation a aussi une visée pratique et opérationnelle. Les élus seront ainsi en mesure d'appréhender et de tirer profit de l'institution d'une commune nouvelle afin de compter dans le paysage institutionnel local.

Programme:

Le contexte national et européen

Le cadre législatif français

Pourquoi des communes nouvelles ?

Les démarches préalables indispensables :
• La charte fondatrice structure une organisation politique, administrative et financière
• Focus sur la gestion des ressources humaines et sur la dévolution du patrimoine

Initiative, conditions et conséquences de la création

La fiscalité des communes nouvelles

Finances et communes nouvelles - Impacts financiers et fiscaux

Les communes nouvelles à l'épreuve du quotidien

Les nouvelles souplesses offertes par la loi Gatel d'août 2019

Formateur : Thierry GROSSIN-BUGAT

Me Thierry GROSSIN-BUGAT est avocat au Barreau de Bordeaux. Juriste de formation, il connaît parfaitement le fonctionnement des collectivités locales et des acteurs publics après avoir été cadre dirigeant de ces organisations pendant plus de vingt ans.

Il intervient en conseil, en contentieux et dans le cadre de médiations en droit public, en finances publiques, en droit de la sécurité sociale et en matière de protection des données personnelles. Il anime également des formations dans ces domaines, et notamment en direction des élus.

Modalités pédagogiques :

Le formateur est avocat au barreau de Bordeaux et a exercé pendant plus de vingt ans des fonctions de direction générale au sein de plusieurs collectivités territoriales

Le support de présentation témoigne d'une approche pédagogique qui vise à mobiliser l'attention des élus sur un sujet faisant appel à la connaissance du droit mais également à la manière dont l'institution d'une commune nouvelle peut permettre à des communes de taille moyenne de peser au sein du « millefeuilles territorial »